

# MANUEL LNB • BETCLIC ÉLITE

SAISON 2024 - 2025



# LE MOT DU PRESIDENT



Bienvenue dans cette nouvelle saison 2024/2025 de Betclic Elite.

Le présent manuel a pour vocation de vous accompagner dans la préparation et le déroulement de votre saison sportive. A ce titre, il regroupe les principales règles sportives, juridiques, marketing, DNCCG ou encore liées à la communication, applicables à l'ensemble des clubs de première division.

Soyez assurés de mon plein engagement ainsi que de celui de l'ensemble des services de la LNB pour que cette saison soit une pleine et entière réussite.

Je vous souhaite à tous une excellente saison 2024/2025 !

*Philippe AUSSEUR*



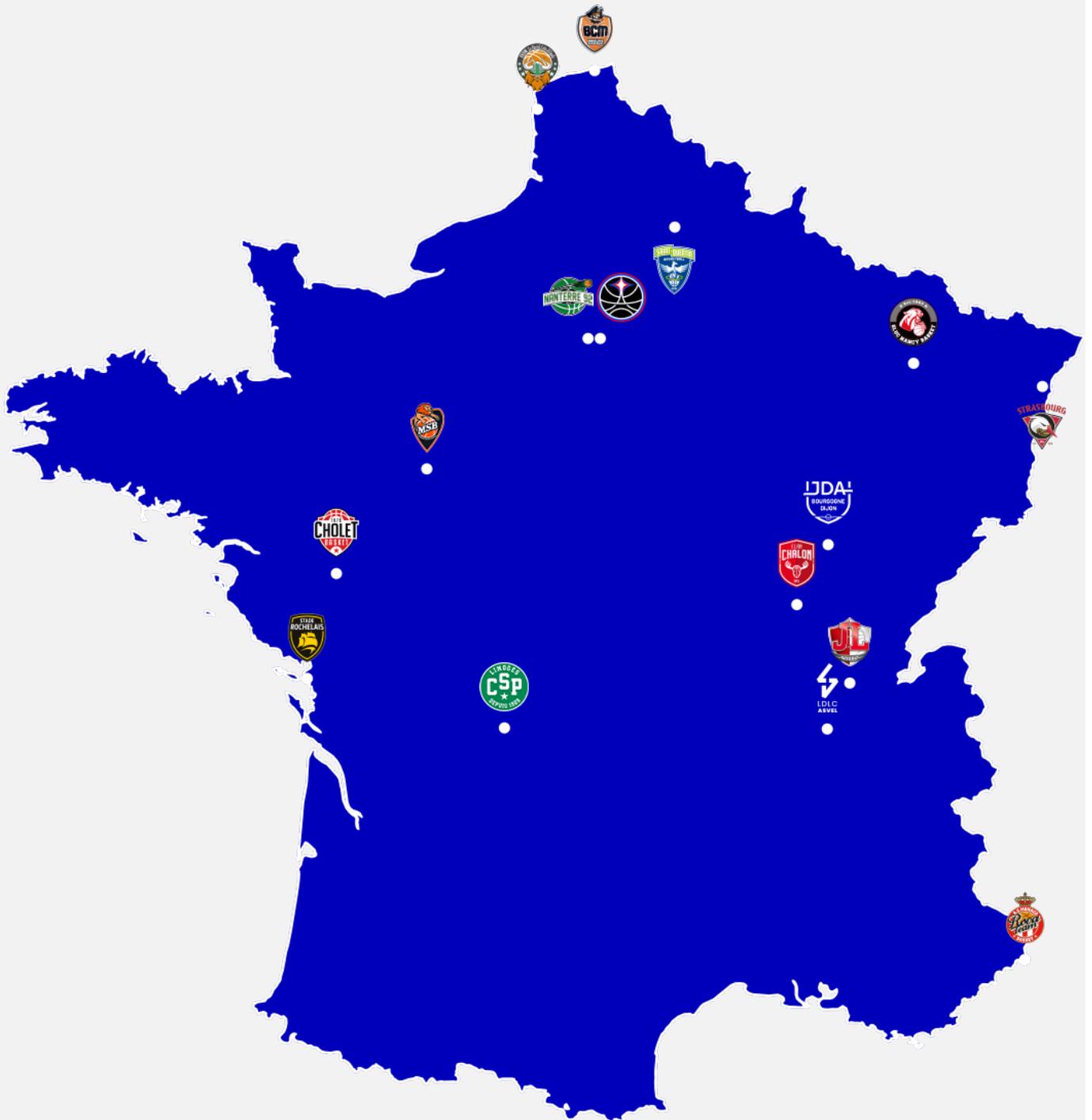
Photo - Marie Etchegoyen/CAPA Pictures/LNB

# SOMMAIRE

<b>CARTE DES CLUBS</b> .....	04
<b>ORGANIGRAMME LNB</b> .....	05
<b>CALENDRIER DE LA SAISON</b> .....	06
<b>FORMAT DES COMPÉTITIONS</b> .....	07
<b>BETCLIC ÉLITE</b> .....	07
<b>LEADERS CUP</b> .....	08
<b>PROGRAMMATION DES JOURNÉES</b> .....	09
<b>LA PRÉSAISON</b> .....	10
<b>PROGRAMME DES RENCONTRES</b> .....	10
<b>JOUEURS ADMIS À PRENDRE PART AUX RENCONTRES AMICALES DE PRÉSAISON</b> .....	10
<b>STRUCTURATION &amp; INFRASTRUCTURES</b> .....	11
<b>OBLIGATIONS SPORTIVES &amp; ADMINISTRATIVES</b> .....	11
Composition minimum d'effectif sportif - joueurs professionnels.....	11
Composition maximum d'effectif sportif - joueurs prof.....	11
Composition minimum d'effectif sportif - entraîneurs.....	11
Cahier des charges minimal.....	11
<b>STATISTIQUES</b> .....	12
<b>PRESSE</b> .....	12
<b>MATÉRIEL OBLIGATOIRE</b> .....	13
<b>LES QUALIFICATIONS</b> .....	14
<b>QUALIFICATIONS ET PÉRIODES DE RECRUTEMENT</b> .....	14
Période de recrutement des joueurs professionnels.....	14
Coûts de recrutement des joueurs professionnels durant la période des trois changements.....	14
Recrutement des pigistes médicaux.....	14
Délai de transmission des pièces relatives à l'homologation et à la qualification d'un joueur ou d'un entraîneur.....	14
Pièces nécessaires à l'homologation du contrat de travail et à la qualification des joueurs / entraîneurs.....	15
<b>MINIMAS CONVENTIONNELS</b> .....	16
<b>SUIVI MÉDICAL DES JOUEURS</b> .....	17
<b>RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉQUITÉ SPORTIVE</b> .....	17
<b>LA DNCCGCP</b> .....	18
<b>LE FONCTIONNEMENT DE LA DNCCGCP</b> .....	18
<b>LES ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES LIÉES À LA DNCCGCP</b> .....	18
<b>COMMUNICATION ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE</b> .....	19
<b>EMPLACEMENT DES CAMÉRAS</b> .....	19
<b>MOYENS À DISPOSITIONS DES ÉQUIPES TV</b> .....	20
<b>PHOTOS</b> .....	20
<b>CHARTRE GRAPHIQUE</b> .....	20
<b>MARKETING</b> .....	21
<b>PRINCIPE GÉNÉRAUX</b> .....	21
<b>PRODUITS DÉRIVÉS</b> .....	21
<b>ANIMATIONS LED</b> .....	21
<b>BALLONS &amp; CHARIOTS</b> .....	21
<b>BILLETTERIE &amp; HOSPITALITÉS</b> .....	21
<b>CHARTRE TERRAIN &amp; PANIERS</b> .....	22
<b>CHARTRE MAILLOT</b> .....	23
<b>AVANT-MATCH</b> .....	24
<b>CRÉNEAUX D'ENTRAÎNEMENTS POUR L'ÉQUIPE VISITEUSE</b> .....	24
<b>TIMING ET ÉTAPES ADMINISTRATIVES RELATIVES À LA PROGRAMMATION DES RENCONTRES</b> .....	24
<b>JOUR DE MATCH</b> .....	25
<b>PROTOCOLE DES MATCHES</b> .....	25
<b>JOUEURS QUALIFIÉS &amp; INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MARQUE</b> .....	26
<b>OBJETS INTERDITS</b> .....	27
<b>LABEL</b> .....	28

01.

# CARTE DES CLUBS



## SAISON 2024 · 2025

BOURG-EN-BRESSE · CHALON-SUR-SAÔNE · CHOLET · DIJON · GRAVELINES-DUNKERQUE · LA ROCHELLE · LE MANS ·  
LE PORTEL · LIMOGES · LYON-VILLEURBANNE · MONACO · NANCY · NANTERRE · PARIS · SAINT-QUENTIN · STRASBOURG

# 02. ORGANIGRAMME LNB



## ORGANIGRAMME OFFICIEL

SAISON 2024 - 2025

**PHILIPPE AUSSEUR**  
PRESIDENT

**FABRICE JOUHAUD**  
DIRECTEUR GENERAL

**MATHEU DESVALOIS**  
DIRECTEUR DE CABINET

**RAMZI BOUBEKUR**  
CHARGE MISSION SI

**FLODIE DERAS**  
CHARGE DE MISSIONS RSE

### LNB COMPETITIONS

**DJILALI MEZAME**  
DIRECTEUR LNB COMPETITIONS

**FRANCK LAURENT**  
CONSEILLER LNB COMPETITIONS

**JEREMY MEYVARD**  
CONSEILLER LNB COMPETITIONS

**CHLOÉ SERRATRICE**  
ASSISTANTE LNB COMPETITIONS

### LNB LEGAL

**ETIENNE ROBERT**  
DIRECTEUR LNB LEGAL

**JORIS BARBOTTIN**  
JURISSE

**EVA DURAND**  
JURISSE

**LINA GUENNOU**  
ASSISTANT JURIDIQUE

### FINANCIAL PLANNING

**PAUL LAFONT**  
DIRECTEUR FINANCIAL PLANNING

**BENJAMIN BERNERON**  
CONTRÔLEUR DE GESTION

**OLIVIER ORTIN**  
DIRECTEUR FINANCIER

**AZOUAOU SLAIM**  
COMPTABLE

### LNB PARTENARIATS

**ANTOINE PEYRARD**  
DIRECTEUR LNB PARTENARIATS

**KYLLIAN BAKER**  
ASSISTANT SPONSORING

### LNB COMMUNICATION & MARQUE

**VIRGINIE DUVAL**  
DIRECTRICE LNB COMMUNICATION & MARQUE

**GABRIELLE JAEGLE**  
CHEFFE DE PROJET COMMUNICATION

**THÉO JOURDAN**  
ASSISTANT COMMUNICATION

**ARNAUD SEVAUX**  
RESPONSABLE PRESSE & STATISTIQUES

### LNB ENTERTAINMENT

**GUILLAUME GARREY**  
DIRECTEUR LNB ENTERTAINMENT

**ENZO BEAUVILLE**  
COMMUNITY MANAGER

**JEAN JACQUIN**  
RESPONSABLE EVENEMENTIEL

**HUGO LÉ VAN TRUOC**  
GRAPHISTE

**ADRIEN REVARD**  
ASSISTANT DIGITAL

# 03. CALENDRIER DE LA SAISON



# 04. FORMAT DES COMPETITIONS

## BETCLIC ÉLITE

La saison 2024/2025 de Betclik Elite regroupe 16 clubs. La saison régulière se déroule de septembre 2024 à mai 2025. Toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller-retour. A l'issue de ces matchs, les équipes classées de 1 à 6 sont qualifiées pour participer aux playoffs.

Les équipes classées de la septième (7) à la dixième (10) place du classement participent à un play-in selon le tableau de confrontations suivant :

### RENCONTRE 1 : 7<sup>ÈME</sup> vs 8<sup>ÈME</sup>

Le vainqueur de cette rencontre est qualifié pour les playoffs et intègre le tableau à la place n°7. Le perdant est qualifié pour la rencontre 3.

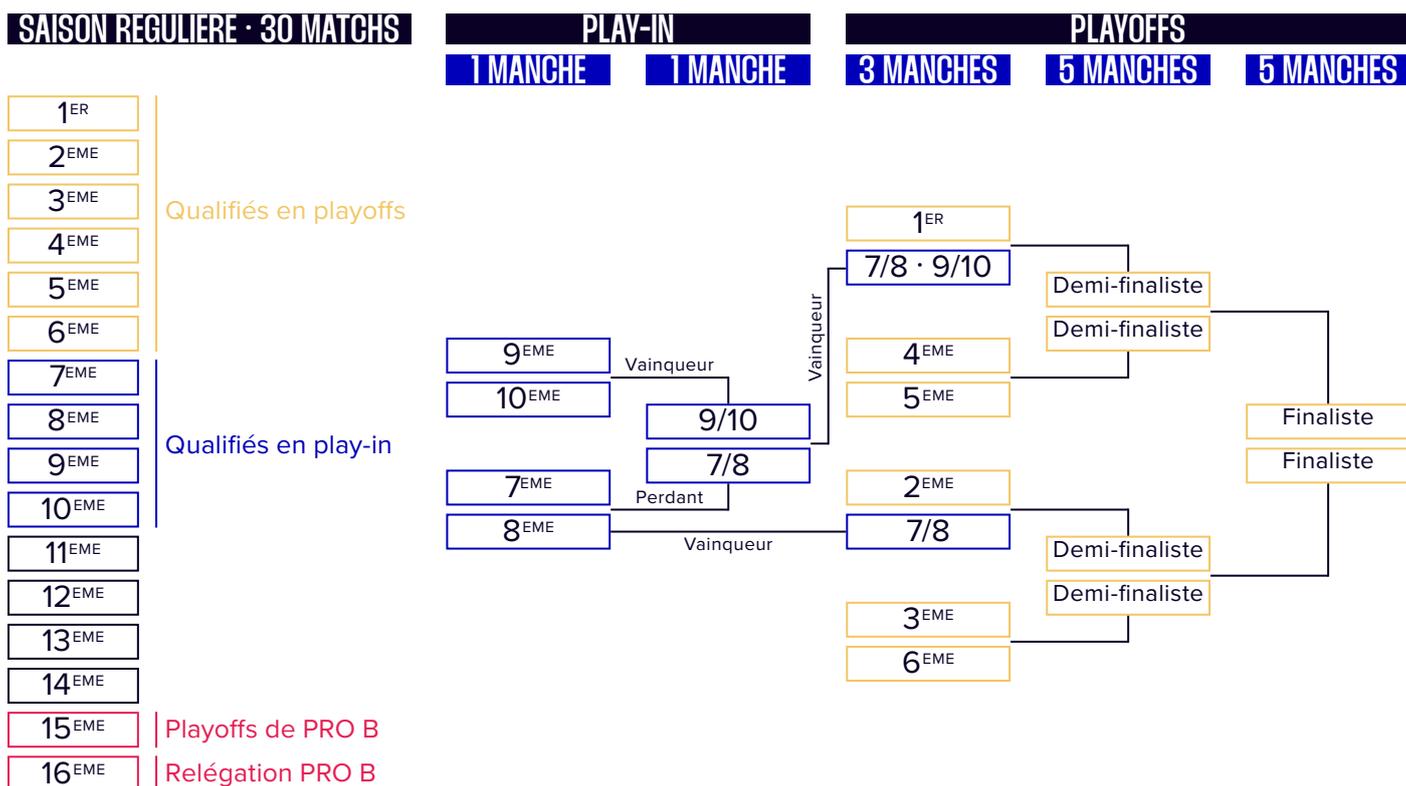
### RENCONTRE 2 : 9<sup>ÈME</sup> vs 10<sup>ÈME</sup>

Le vainqueur est qualifié pour la rencontre 3. Le perdant de cette rencontre est éliminé.

### RENCONTRE 3 : PERDANT R1 vs VAINQUEUR R2

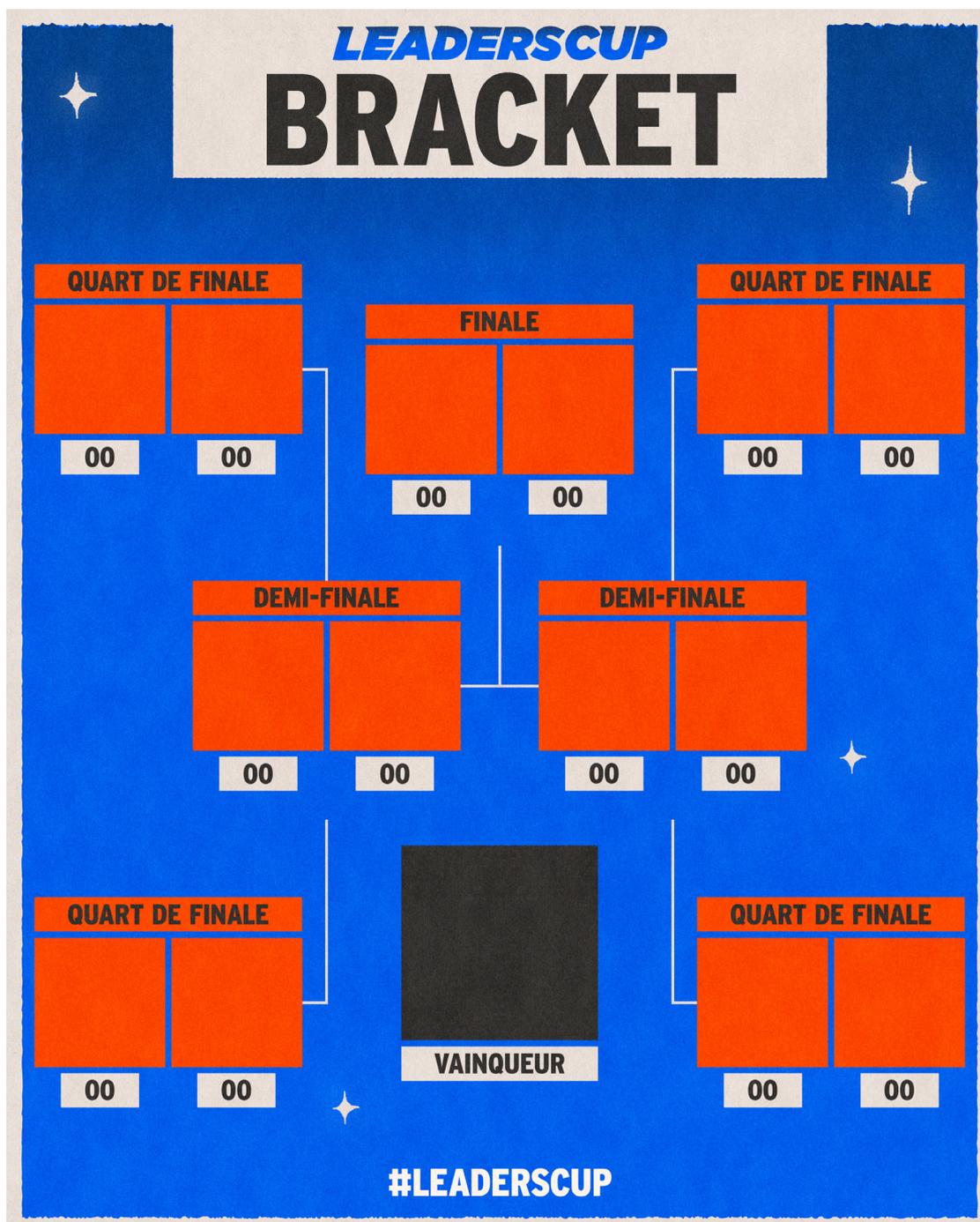
Le vainqueur de cette rencontre est qualifié pour les playoffs et intègre le tableau à la place n°8. Le perdant est éliminé.

Les playoffs se déroulent ensuite sous le format suivant (avantage du terrain pour l'équipe la mieux classée à l'issue de la saison régulière) :



## LEADERS CUP

À la fin des rencontres aller de la saison régulière de championnat de première division, les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> sont qualifiées pour participer à la Leaders Cup LNB. L'ensemble des rencontres est à élimination directe. La compétition se déroule comme suit : 4 matches le vendredi, 2 le samedi, finale le dimanche.



05.

## PROGRAMMATION DES JOURNEES

La programmation des rencontres de saison régulière de Betclic ÉLITE est arrêtée comme suit :

➤ 1 Match · Vendredi 20:00

➤ 2 Matches · Samedi 18:30

➤ 2 Matches · Samedi 20:00

➤ 2 Matches · Dimanche 17:00

➤ 1 Match · Dimanche 19:00



# PROGRAMME

## JOURNÉE XX

### VENREDI XX MOIS

20H00

LA ROCHELLE   CHOLET



### SAMEDI XX MOIS

18H30

NANTERRE   LE PORTEL



18H30

LE MANS   SAINT-QUENTIN



20H00

CHALON-SUR-SAÛNE   PARIS



20H00

DIJON   NANCY



### DIMANCHE XX MOIS

17H00

MONACO   STRASBOURG



17H00

GRAVELINES-DUNKERQUE   LIMOGES



19H00

BOURG-EN-BRESSE   LYON-VILLEURBANNE



BETCLIC ELITE - SAISON 2024 - 2025

# 06. LA PRÉSAISON

## PROGRAMME DES RENCONTRES

---

Avant le 20 juillet de la saison en cours, les clubs de première division transmettent à la LNB sur [la plateforme Basketpro](#) le programme des rencontres, complété des informations suivantes pour chaque match :

- Date
- Lieu (ville et adresse de la salle)
- Heure
- Nom de l'adversaire (dans l'hypothèse d'un tournoi, le nom de l'ensemble des clubs devra être communiqué)
- Déclaration de la Préfecture en cas d'accueil du public. Dans le cas contraire, mentionner que le match se déroule à huis clos
- Contact de l'organisateur
- Dépôt de feuilles de marque
- Enregistrement des rencontres
- Mise à disposition des statistiques

## JOUEURS ADMIS À PRENDRE PART AUX RENCONTRES AMICALES DE PRÉSAISON

---

Les joueurs ne sont admis à prendre part aux rencontres amicales de pré-saison que s'ils répondent aux conditions cumulatives suivantes ;

Pour les joueurs sous convention de formation :

- être titulaire d'une convention de formation
- être titulaire d'une licence valide en cours
- avoir obtenu la lettre de sortie ou l'avis favorable de mutation
- avoir satisfait aux examens médicaux prévus à l'article 271 des règlements de la LNB, le certificat médical de non-contre-indication devant être adressé à la LNB préalablement à toute participation aux rencontres

Pour les joueurs sous contrat professionnel, aspirant ou stagiaire :

- être titulaire d'un contrat de travail
- être titulaire d'une licence valide en cours
- avoir obtenu la lettre de sortie ou l'avis favorable de mutation
- avoir satisfait aux examens médicaux prévus à l'article 271 des règlements de la LNB, le certificat médical de non-contre-indication devant être adressé à la LNB préalablement à toute participation aux rencontres

Concernant les joueurs à l'essai :

- être titulaire d'une licence « autorisation temporaire de pratique » valide en cours
- avoir obtenu la lettre de sortie ou l'avis favorable de mutation
- avoir satisfait aux examens médicaux prévus à l'article 271 des règlements de la LNB, le certificat médical de non-contre-indication devant être adressé à la LNB préalablement à toute participation aux rencontres

Ces pièces doivent être adressées à la LNB, [via la plateforme LNB](#), au plus tard 24h avant la rencontre.

Les entraîneurs ne seront admis à prendre part aux rencontres amicales de pré-saison que s'ils répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- être titulaire d'un contrat d'entraîneur principal ou d'entraîneur assistant
- avoir obtenu l'avis favorable de mutation
- être titulaire d'une licence valide en cours
- être titulaire d'un diplôme attestant de la qualification professionnelle telle que définie par le statut de l'Entraîneur fédéral

Les pièces doivent également être adressées à la LNB, [via la plateforme LNB](#), au plus tard 24h avant la rencontre.

## OBLIGATIONS SPORTIVES &amp; ADMINISTRATIVES

**Composition minimum d'effectif sportif - joueurs professionnels****> 4 contrats de joueur professionnel "formé localement"**

à temps complet au minimum et dont le terme est fixé jusqu'à la fin de la saison sportive ;

**> 10 contrats professionnels à temps complet minimum**

et dont le terme est fixé jusqu'à la fin de la saison sportive ;

Un joueur est considéré comme « formé localement » s'il a été licencié et a participé aux compétitions pendant au moins quatre saisons sportives dans un club affilié à la FFBB entre l'âge de 12 et 21 ans inclus. L'âge s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours.

Le nombre d'années de licence compétition détenue auprès de la FFBB se constate au terme de la saison sportive précédente.

**Composition maximum d'effectif sportif - joueurs professionnels**

Un club de première division professionnelle peut qualifier un maximum de dix-huit (18) joueurs sous contrat professionnel au cours d'une saison sportive.

**Composition minimum d'effectif sportif - entraîneurs**

Chaque club doit pouvoir justifier, à tout moment entre la veille du premier match officiel et le dernier match officiel de la saison sportive, de l'homologation de :

**> Un (1) entraîneur principal à temps complet**

et dont le terme du contrat est fixé jusqu'à la fin de la saison sportive;

**> Deux (2) entraîneurs assistants à temps complet**

et dont le terme du contrat est fixé jusqu'à la fin de la saison sportive ;

**> Un (1) entraîneur responsable du centre de formation**

à temps complet et dont le terme du contrat est fixé jusqu'à la fin de la saison sportive.

Ces entraîneurs doivent également répondre aux critères déterminés par le statut de l'Entraîneur ainsi qu'au cahier des charges des centres de formation en ce qui concerne les entraîneurs responsables des centre de formation. Les niveaux de diplômes sont les suivants :

**> Équipe professionnelle**

Entraîneur Principal  
DESJEPS / DEPB

Entraîneur Assistant n°1  
DESJEPS / DEPB ou DEJEPS / DEFB  
+ DPPB ou DEJEPS / DEFB + DAVB

Entraîneur Assistant n°2  
DEJEPS / DEFB

**> Centre de formation**

Entraîneur responsable du  
domaine sportif du CDF  
DESJEPS / DEFB

Entraîneur Assistant  
DEJEPS / DEFB

## Cahier des charges minimal

Les clubs engagés dans le championnat de première division sont tenus :

- de présenter un dossier LABEL CLUB dans les conditions prévues par les présents règlements ;
- de compter au sein de leur structure, au 1er juillet 2024, un salarié à temps plein et dont la classification est au moins équivalente au groupe 7 de la Convention collective Nationale du Sport.

## STATISTIQUES

---

Chaque club doit assurer la prise de statistiques de toutes les rencontres officielles organisées à domicile (professionnelles et Espoirs).

Du matériel informatique spécifique et une connexion internet dédiée doivent être mis en place.

Le logiciel Synergy est exclusivement utilisé sur toutes les rencontres LNB.

Les statisticiens doivent obtenir une certification HN délivrée par la FFBB lors de stages annuels. Cette certification doit être obtenue chaque année.

Deux statisticiens (et au maximum trois) officient sur les rencontres organisées par la LNB :

- Sur les rencontres de Betcliv ELITE et PROB : les deux statisticiens doivent être certifiés
- Sur les rencontres Espoirs ELITE et Espoirs PROB : Un des statisticiens sur les deux doit être certifié

Un des Statisticiens est nommé responsable par le club et être l'interlocuteur privilégié de la LNB. Il gère les présences des différents statisticiens et les problèmes éventuels.

Un contrôle continu est mis en place afin de vérifier la bonne qualité des statistiques prises durant les rencontres et mettre en place les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes de qualité de prise.

Des corrections éventuelles sont possibles, la procédure doit être initiée par le club dans les 24 heures suivant la rencontre.

## PRESSE

---

L'UJSF s'engage à désigner, dans chacune des salles de première division, un syndic responsable de la presse. Ce dernier a l'entière responsabilité des accréditations qu'il délivre.

Dans chaque salle, les journalistes disposent d'une tribune de presse avec un nombre suffisant de places.

Le nombre de positions photographes est défini avant chaque début de saison par le club et validé par la LNB. Il ne peut pas être inférieur à 12 places. Ces places sont situées dans la largeur du terrain de part et d'autre du panneau.

Les journalistes professionnels disposent d'une salle de travail exclusivement réservée aux médias, équipée de tables et de chaises en nombre suffisant. Cette salle doit être la plus proche possible du terrain.

Enfin, une salle de conférence de presse est obligatoirement présente dans l'enceinte. Celle-ci est sonorisée, équipée d'une table et de chaise et est d'une grandeur suffisante pour accueillir les intervenants et les médias (au minimum 15 personnes).

Une conférence de presse est organisée à l'issue de la rencontre avec la présence obligatoire du coach et d'un joueur pour chacune des équipes. Le choix du joueur est fait en collaboration entre le Syndic et le club.

Les modalités de captation de la conférence de presse et d'envoi du fichier monté dans les 30 minutes sont précisées au sein du règlement relatif à la presse.

Pour les événements LNB, des dispositions spécifiques sont mises en place.

## MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Oreillettes arbitres



Sifflets HF (PTS ou Bodet)



Boitier Tango Delta



Arbitrage vidéo



PC e-marque



PC stats et imprimantes



### Matériel de secours obligatoire et accessible



Chronomètre des tirs



Buts + Filets

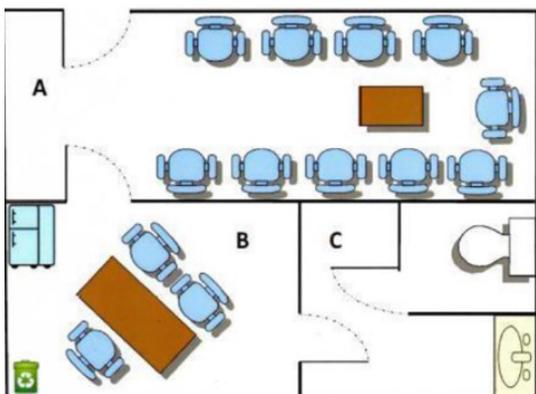


Tableau d'affichage



Pupitre table de marque

### Salle de contrôle antidopage



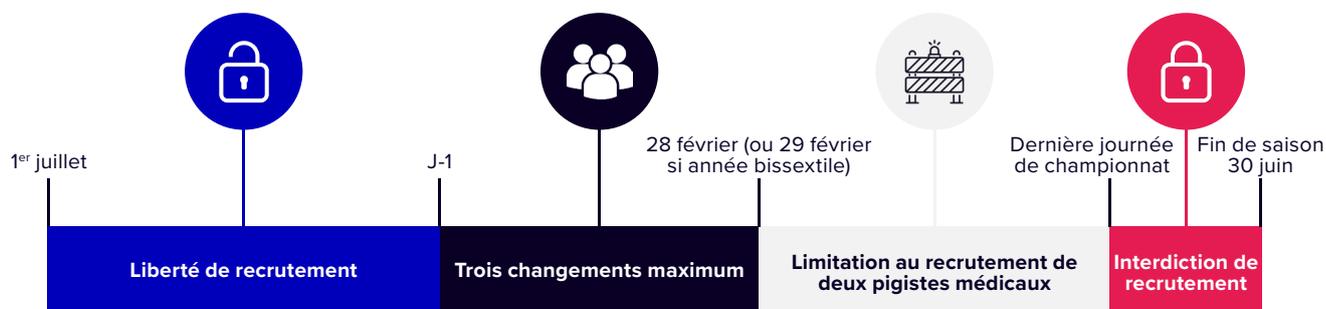
Elle est équipée :

- D'une salle d'attente avec frigo rempli de boissons individualisées scellées (alcool interdit), sièges et poubelles
- D'un bureau de traitement des échantillons équipé d'une table, de chaises et poubelles
- De toilettes et d'un lavabo

# 08. LES QUALIFICATIONS

## QUALIFICATIONS ET PÉRIODES DE RECRUTEMENT

### Période de recrutement des joueurs professionnels



- Au cours de la saison sportive, un club de première division ne pourra qualifier et homologuer le contrat d'au maximum dix-huit joueurs professionnels
- Au cours de la saison sportive, un club de deuxième division ne pourra qualifier et homologuer le contrat d'au maximum seize joueurs professionnels

### Coûts de recrutement des joueurs professionnels durant la période des trois changements

De la première journée de saison régulière au 28 février (29 février si année bissextile) les clubs peuvent recruter trois joueurs maximums, incluant les pigistes médicaux.

Durant la période susvisée, la qualification d'un joueur classique jusqu'à la fin de la saison donne lieu aux coûts de recrutement suivants pour les clubs de première division :

- Joueur 1 : 2.500€
- Joueur 2 : 10.000€
- Joueur 3 : 15.000€

Le recrutement d'un pigiste médical (sans transformation jusqu'en contrat classique) n'entraîne aucun coût de recrutement.

### Recrutement des pigistes médicaux

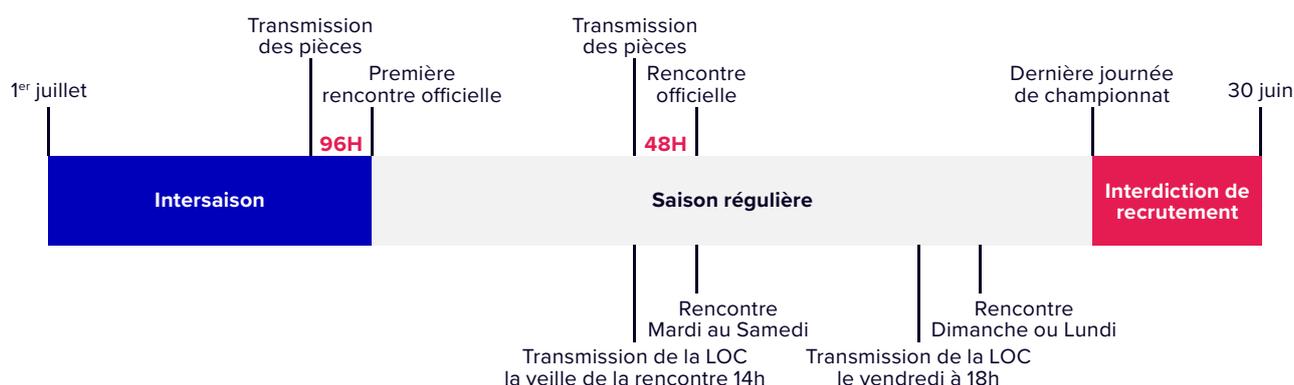
Conditions préalables à la demande de recrutement d'un pigiste médical :

- Seul un joueur professionnel peut faire l'objet d'une demande de remplacement pour inaptitude physique
- Le joueur remplacé doit être victime d'une incapacité minimum de 30 jours, justifiée par un arrêt de travail

Conditions relatives au recrutement du pigiste médical :

- Seul un joueur professionnel peut être recruté en qualité de pigiste médical
- Le pigiste médical est recruté pour une durée minimale de 30 jours
- La durée du contrat du joueur pigiste médical ne peut excéder la durée de l'arrêt de travail du joueur remplacé de plus de 15 jours calendaires
- La date de fin de contrat du pigiste médical peut être antérieure à la date de fin d'arrêt de travail du joueur qu'il remplace sous réserve que le contrat dure au minimum 30 jours.

### Délai de transmission des pièces relatives à l'homologation et à la qualification d'un joueur ou d'un entraîneur



## Pièces nécessaires à l'homologation du contrat de travail et à la qualification des joueurs/entraîneurs

Les pièces nécessaires à l'homologation du contrat de travail et la qualification des joueurs et entraîneurs sont les suivantes :

	JOUEUR PROFESSIONNEL		JOUEUR ASPIRANT & STAGIAIRE	
	JFL	JNFL	JFL	JNFL
<b>CONTRAT DE TRAVAIL ET AVENANT</b>	X	X	X	X
<b>DOCUMENTS AGENT</b>	X (si un agent est intervenu)	X (si un agent est intervenu)	X (si un agent est intervenu)	X (si un agent est intervenu)
<b>LETTRE DE MUTATION / SORTIE</b>	X	X	X	X
<b>CERTIFICAT MÉDICAL</b>	X	X	X	X
<b>PIÈCE D'IDENTITÉ</b>	X	X	X	X
<b>FICHIER DE SUIVI DE LA MASSE SALARIALE</b>	X	X	X	X
<b>DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR</b>	X (si le joueur n'est pas ressortissant d'un État membre de l'UE)	X (si le joueur n'est pas ressortissant d'un État membre de l'UE)	X (si le joueur n'est pas ressortissant d'un État membre de l'UE)	X (si le joueur n'est pas ressortissant d'un État membre de l'UE)
<b>CONVENTION DE FORMATION</b>			X	X
<b>LICENCE</b>	X	X	X	X
<b>DROITS FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES JNFL</b>		X		X
<b>DROITS FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES (COÛTS DE RECRUTEMENT)</b>	X (si recrutement entre la J1 et le 28 février / hors pigiste médical)	X (si recrutement entre la J1 et le 28 février / hors pigiste médical)		
<b>CONSENTEMENT ASKAMON</b>	X	X	X	X

	ENTRAÎNEUR		
	NATIONALITÉ FRANÇAISE	RESSORTISSANT DE L'UE	EXTRA-COMMUNAUTAIRE
<b>CONTRAT DE TRAVAIL ET AVENANT</b>	X	X	X
<b>DOCUMENTS AGENT</b>	X (si un agent est intervenu)	X (si un agent est intervenu)	X (si un agent est intervenu)
<b>LETTRE DE MUTATION</b>	X (si en provenance d'un club français)	X (si en provenance d'un club français)	X (si en provenance d'un club français)
<b>CERTIFICAT MÉDICAL</b>	X	X	X
<b>PIÈCE D'IDENTITÉ</b>	X	X	X
<b>FICHIER DE SUIVI DE LA MASSE SALARIALE</b>	X	X	X
<b>DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR</b>			X
<b>LICENCE</b>	X	X	X
<b>DROITS FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES</b>		X	X
<b>DIPLÔME</b>	X (diplôme français)	X (reconnaissance)	X (équivalence)

## MINIMAS CONVENTIONNELS

Les salaires des joueurs et entraîneurs ne peuvent pas être inférieurs aux minimas conventionnels suivants. Ces minimas sont susceptibles d'évoluer au cours de la saison.

### JOUEUR PROFESSIONNEL

NOMBRE DE MOIS TRAVAILLÉS	BETGLIC ÉLITE				PRO B			
	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT
12 MOIS	37 175,00 €	31 598,75 €	3 097,92 €	2 633,23 €	24 640,00 €	20 944,00 €	2 053,33 €	1 745,33 €
11 MOIS	37 175,00 €	31 598,75 €	3 379,55 €	2 872,61 €	24 640,00 €	20 944,00 €	2 240,00 €	1 904,00 €
10 MOIS	37 175,00 €	31 598,75 €	3 717,50 €	3 159,88 €	24 640,00 €	20 944,00 €	2 464,00 €	2 094,40 €
9 MOIS	33 210,00 €	28 228,50 €	3 690,00 €	3 136,50 €	22 495,00 €	19 120,75 €	2 499,44 €	2 124,53 €
8 MOIS	31 600,00 €	26 860,00 €	3 950,00 €	3 357,50 €	21 210,00 €	18 028,50 €	2 651,25 €	2 253,56 €
7 MOIS	29 355,00 €	24 951,75 €	4 193,57 €	3 564,54 €	20 140,00 €	17 119,00 €	2 877,14 €	2 445,57 €
6 MOIS	26 030,00 €	22 125,50 €	4 338,33 €	3 687,58 €	18 965,00 €	16 120,25 €	3 160,83 €	2 686,71 €
5 MOIS	22 280,00 €	18 938,00 €	4 456,00 €	3 787,60 €	16 505,00 €	14 029,25 €	3 301,00 €	2 805,85 €
4 MOIS ET -	18 645,00 €	15 848,25 €	4 661,25 €	3 962,06 €	13 825,00 €	11 751,25 €	3 456,25 €	2 937,81 €

### PREMIER CONTRAT PROFESSIONNEL

	BETGLIC ÉLITE				PRO B			
	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT
1 <sup>ÈRE</sup> SAISON	22 715,00 €	19 307,75 €	1 892,92 €	1 608,98 €	22 510,00 €	19 133,50 €	1 875,83 €	1 594,46 €
2 <sup>ÈME</sup> SAISON	29 995,00 €	25 495,75 €	2 499,58 €	2 124,65 €	23 300,00 €	19 805,00 €	1 941,67 €	1 650,42 €
3 <sup>ÈME</sup> SAISON	36 105,00 €	30 689,25 €	3 008,75 €	2 557,44 €	24 105,00 €	20 489,25 €	2 008,75 €	1 707,44 €

### ASPIRANT / STAGIAIRE

	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT
ASPIRANTS & STAGIAIRES	5 618,64 €	4 775,84 €	468,22 €	397,99 €
ASPIRANTS & STAGIAIRES U18	10 932,00 €	9 292,20 €	911,00 €	774,35 €
ASPIRANTS & STAGIAIRES U19	12 660,00 €	10 761,00 €	1 055,00 €	896,75 €
ASPIRANTS & STAGIAIRES U20	17 760,00 €	15 096,00 €	1 480,00 €	1 258,00 €

### ENTRAÎNEUR PROFESSIONNEL

	BETGLIC ÉLITE		PRO B	
	SAL. ANNUEL BRUT	SAL. MENSUEL BRUT	SAL. ANNUEL BRUT	SAL. MENSUEL BRUT
ENTRAÎNEUR PRINCIPAL	77 985,00 €	6 498,75 €	45 520,00 €	3 793,33 €
ENTRAÎNEUR ASSISTANT N°1	37 340,00 €	3 111,67 €	28 000,00 €	2 333,33 €
ENTRAÎNEUR ASSISTANT SUPPLÉMENTAIRE	35 700,00 €	2 975,00 €	27 825,00 €	2 318,75 €
ENTRAÎNEUR DU CDF	28 115,00 €	2 342,92 €	26 885,00 €	2 240,42 €

## SUIVI MÉDICAL DES JOUEURS

Chaque saison, un suivi médical des joueurs est effectué par les clubs dans les 15 jours qui suivent l'embauche du joueur ou en cas de contrat pluriannuels et pour les saisons suivantes, avant le début de la première compétition officielle dans laquelle le club est engagé. Le suivi est également réalisé en janvier. Il comprend les examens suivants :

JOUEURS PROFESSIONNELS		
EXAMENS	DÉBUT DE SAISON OU EMBAUICHE	EXAMENS DE SUIVI (EN JANVIER)
QUESTIONNAIRE INITIAL	Obligatoire	Facultatif
EXAMEN CLINIQUE	Obligatoire	Obligatoire
BILAN BIOLOGIQUE	Obligatoire	Obligatoire
EGG DE REPOS	Obligatoire	Facultatif
EGG D'EFFORT	Facultatif	Facultatif
ECHO-CARDIOGRAPHIE	Obligatoire	Facultatif

JOUEURS DU CENTRE DE FORMATION, ASPIRANTS, STAGIAIRES		
EXAMENS	DÉBUT DE SAISON OU EMBAUICHE	EXAMENS DE SUIVI (EN JANVIER)
EXAMEN CLINIQUE	Obligatoire	Facultatif
BILAN DIÉTÉTIQUE	Obligatoire	Obligatoire
BILAN BIOLOGIQUE	Obligatoire	Facultatif
BILAN PSYCHOLOGIQUE	Obligatoire	Obligatoire
EGG DE REPOS	Obligatoire	Facultatif
EGG D'EFFORT	Facultatif	Facultatif
ECHO-CARDIOGRAPHIE	Obligatoire	Facultatif

## RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉQUITÉ SPORTIVE

Le montant total de la masse salariale sportive d'un club (joueur sous contrats professionnels, entraîneur principal et 2 assistants) ne peut excéder 40 % du total de ses charges d'exploitation.

Pour la saison 2024/2025, le contrôle est opéré sur la masse salariale sportive utilisée lors de la saison 2023/2024.

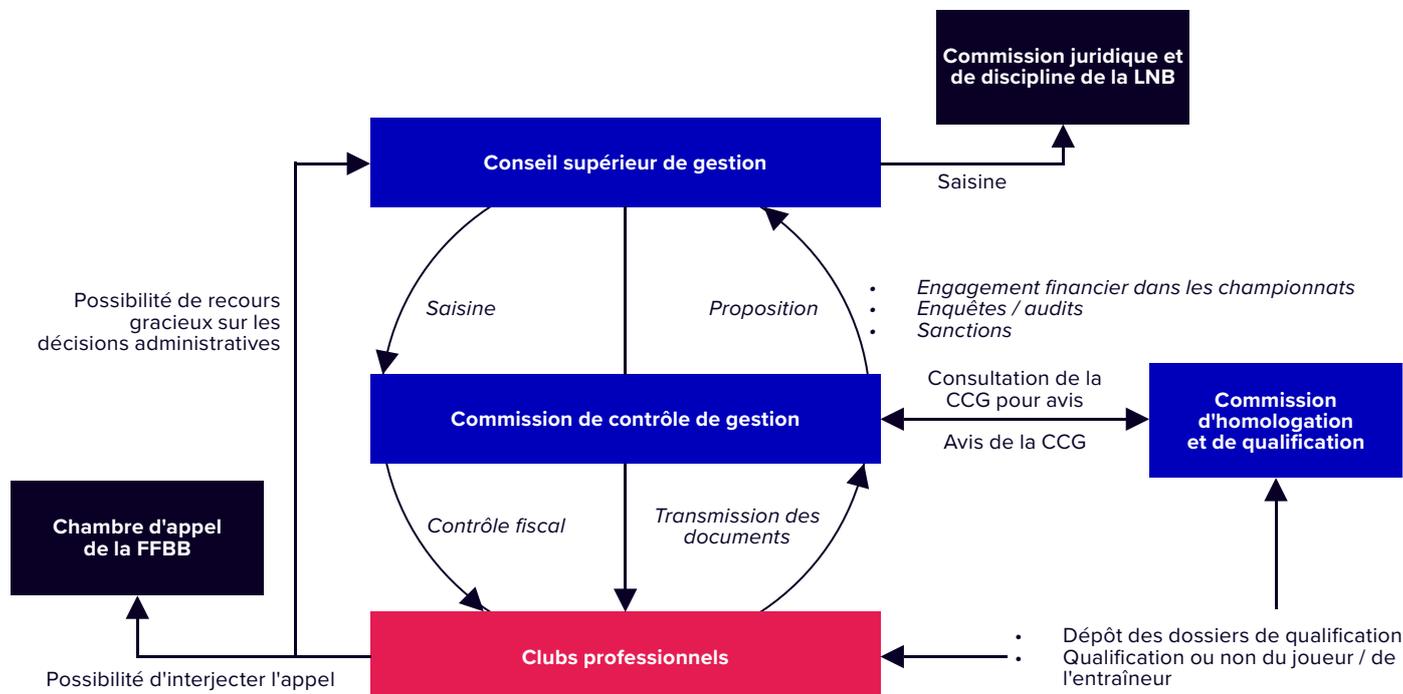
Si la masse salariale sportive du club est supérieure à 40% du total de ses charges d'exploitation et qu'elle dépasse le seuil de 8,5 millions d'euros, le club considéré sera redevable d'une contrepartie financière dont le montant est déterminé comme suit :

MASSE SALARIALE SPORTIVE	CONTREPARTIE FINANCIÈRE
<b>PLAFOND DE CONTREPARTIE FINANCIÈRE</b>	
De 13 000 001 à 14 000 000 euros	80 centimes de contrepartie pour 1 euro dépensé
De 11 000 001 à 13 000 000 euros	75 centimes de contrepartie pour 1 euro dépensé
De 8 500 001 à 11 000 000 euros	70 centimes de contrepartie pour 1 euro dépensé
<b>SEUIL DE DÉCLENCHEMENT - 8.5 MILLIONS D'EUROS DE MASSE SALARIALE SPORTIVE</b>	
De 0 à 8 500 000 euros	Pas de contrepartie

Un club redevable d'une contrepartie financière peut retirer du calcul de sa masse salariale sportive les éléments de rémunérations d'un joueur (de son choix) de son effectif.

# 09. LA DNCCGCP

## LE FONCTIONNEMENT DE LA DNCCGCP



## LES ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES LIÉES À LA DNCCGCP

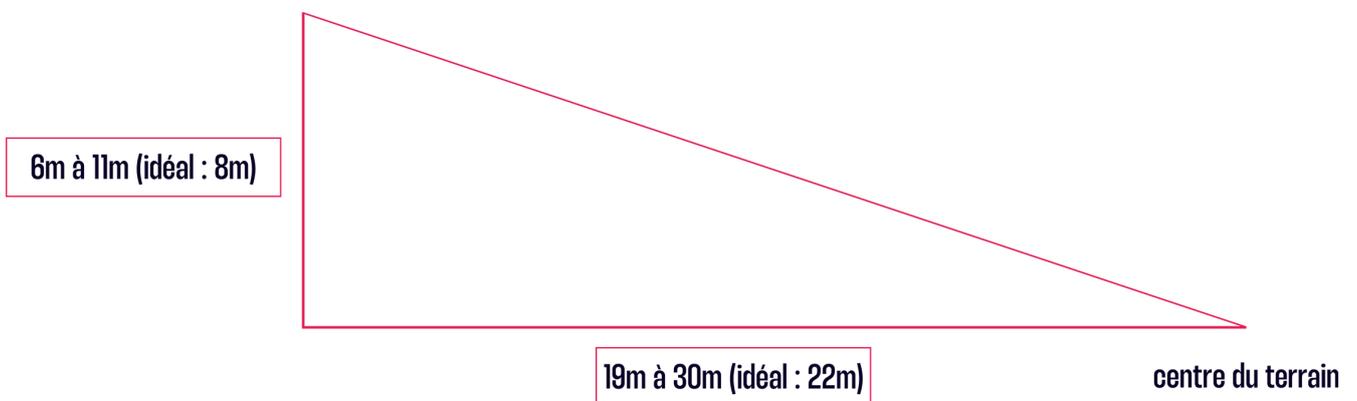
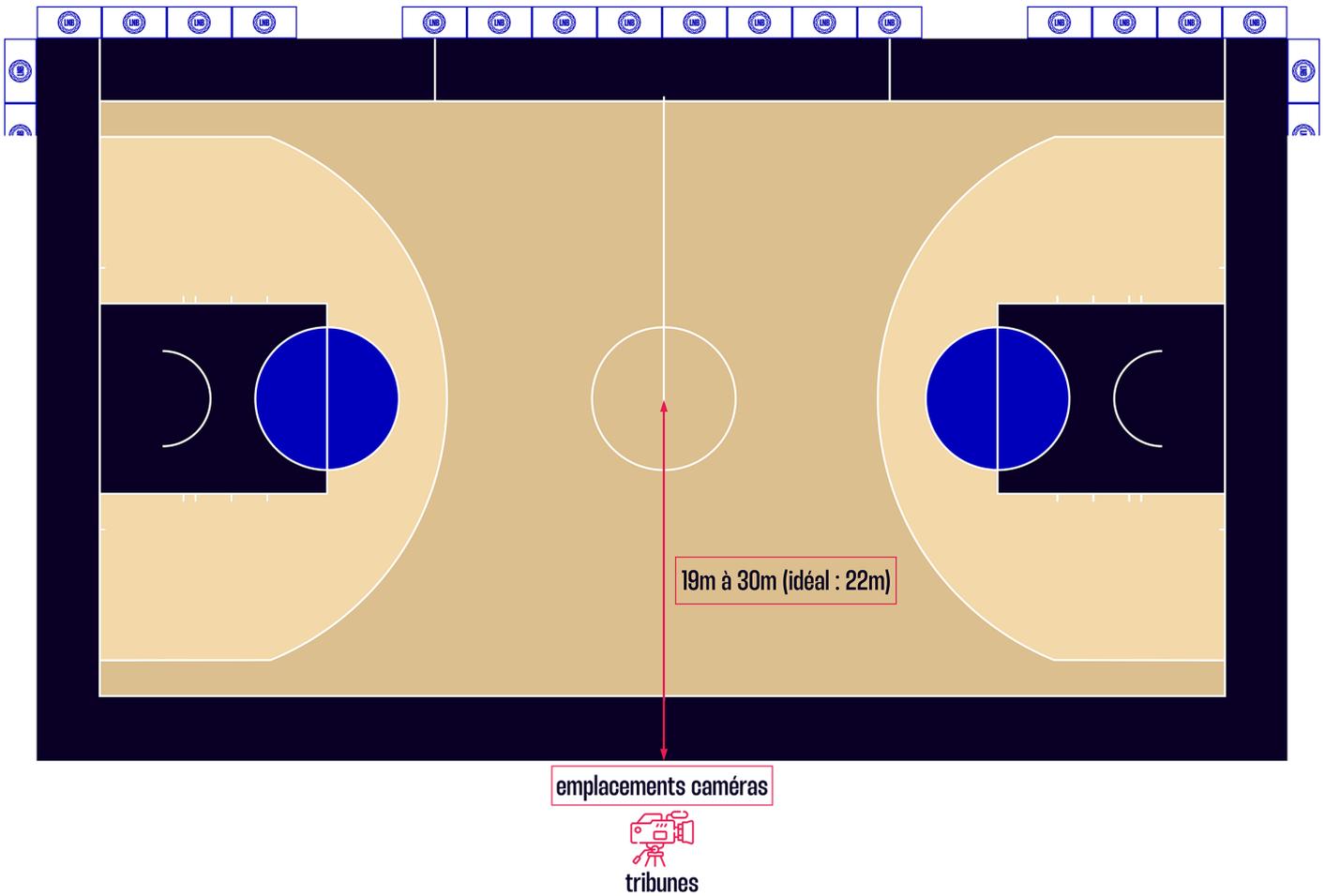
<b>AVANT LE 11 JUILLET 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation URSSAF 2<sup>ème</sup> trimestre 2024</li> </ul>
<b>AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget 2024-2025 actualisé + attestation CAC + justification écarts constatés / budget initial mai 2024</li> <li>Comptes clôturés au 30 juin 2024 certifiés par le CAC</li> <li>État détaillé en matière de sponsoring</li> <li>Comptes clôturés au 30 juin 2024 de l'association support</li> <li>Comptes analytiques du Centre de Formation du club au 30 juin 2024</li> <li>Livre de paie ou récapitulatif des paies du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024</li> </ul>
<b>AVANT LE 31 OCTOBRE 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation URSSAF 3<sup>ème</sup> trimestre 2024</li> </ul>
<b>AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procès-verbal de l'AG approuvant les comptes</li> <li>Rapport de gestion présenté à l'Assemblée</li> <li>Rapport général du CAC sur les comptes certifiés et annexes</li> <li>Rapport spécial du CAC sur les conventions réglementées</li> <li>Contrat d'intéressement</li> </ul>
<b>AVANT LE 31 JANVIER 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation URSSAF 4<sup>ème</sup> trimestre 2024</li> </ul>
<b>AVANT LE 28 FÉVRIER 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Situation intermédiaire au 31 décembre 2024 + attestation CAC</li> <li>Projection au 30 juin 2025 + attestation CAC + justifications</li> <li>DAS 2 de l'année 2024, y compris pour l'association support</li> </ul>
<b>AVANT LE 15 MAI 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projection au 30 juin 2025 actualisée + attestation CAC</li> <li>Budget 2025-2026 prévisionnel + attestation CAC + justification attestant la fiabilité des prévisions</li> <li>Détail de l'actionariat</li> <li>Attestation URSSAF 1<sup>er</sup> trimestre 2025</li> </ul>
<b>À TOUT MOMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de contrôle URSSAF / fiscal : informer immédiatement la Commission de Contrôle de Gestion / dans les quinze jours suivant la réception de la notification des résultats d'une vérification, envoyer la copie du document</li> <li>Document spécifiques demandés par la Commission de Contrôle de Gestion (contrat de partenariat, convention avec la collectivité, fiche de paie ...)</li> </ul>

Données sociales
  Données comptables
  Données administratives et fiscales

# 10. COMMUNICATION ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE

## EMPLACEMENT DES CAMÉRAS

Les caméras nécessaires à la captation des rencontres sont situées conformément aux schémas exposés ci-après :



## MOYENS MIS À DISPOSITIONS DES ÉQUIPES TV

---

Le club organisateur permet aux équipes TV d'accéder à l'intérieur de la salle à n'importe quel moment le jour du match, y compris pendant les shootings (domicile ou extérieur) des équipes. Seul l'accès au parquet leur est interdit pendant la durée des shootings d'avant-match mais les équipes TV peuvent évoluer et se déplacer pendant les shootings dans le reste de l'enceinte (plateforme caméra, tribunes, coursives, etc.) sans restriction.

Le club organisateur doit mettre à disposition du diffuseur, a minima, les emplacements suivants :

- **Emplacement du poste commentateurs en bord terrain dans le prolongement de la ligne médiane ;**
- **Emplacement de 2 statisticiens TV et de l'assistant réalisateur ou chargé de production à la table de marque ;**
- **Emplacement du car ou de la régie légère (5 à 10m<sup>2</sup> dans une salle proche du terrain) et des caméras (fixes et cadreur mobiles).**

L'aire du car régie doit prévoir a minima un boîtier technique avec 1 branchement de 63 ampères triphasés, 2 prises 32 ampères triphasés, 2 prises 16 ampères. Pour une régie légère, la salle doit prévoir à minima un boîtier technique avec 2 prises 16 ampères monophasées.

Afin de faciliter la venue et l'installation des équipes de production, le diffuseur s'engage à envoyer au club organisateur la feuille de service de la rencontre à minima 72h avant l'heure du coup d'envoi de la rencontre.

## PHOTOS

---

### Envoi de photos en début de saison

Au plus tard 10 jours avant la 1<sup>ère</sup> journée de la saison régulière, chaque club doit envoyer à la LNB une photo d'équipe (format JPEG, haute définition) avec l'ensemble des joueurs et le staff technique.

Sur cette photo, tous les joueurs doivent être en tenue de match et avoir une tenue d'une couleur identique. Tout ballon figurant sur cette photo doit être un ballon SPALDING, partenaire officiel de la LNB.

Chaque club doit également envoyer une photo de plain-pied et buste (format JPEG haute définition), prise sur fond blanc, de chaque joueur (en tenue de match ou surmaillot ou survêtement aux couleurs du club), du Président, du staff technique, de l'Arena vue d'ensemble (Intérieur en situation de match avec public et Extérieur).

Ces photos doivent être libres de droit et déposées sur la plateforme dédiée.

### Envoi de photos en cours de saison

Pour chaque nouveau joueur intégrant l'effectif d'un club en cours de saison, ce dernier doit fournir à la LNB une photo portrait et buste (JPEG haute définition) et une photo de plain-pied prises sur fond blanc (dans la mesure du possible) le lendemain de la qualification du joueur.

De plus, chaque groupement sportif doit transmettre à la LNB une photo du nouveau joueur en action de jeu après le premier match officiel.

Chaque club doit alimenter, pour chaque match disputé à domicile, la base photos de la LNB en fournissant des photos nettes de joueurs en action de jeu, en plan serré, libres de droits :

25 photos de l'équipe à domicile dont :

- **1 photo en action, avec le ballon, et de plain-pied de chaque joueur ayant foulé le parquet ;**
- **5 photos en action, avec le ballon, et de plain-pied du meilleur marqueur de l'équipe (au moment du QT3).**

25 photos de l'équipe à l'extérieur dont :

- **1 photo en action, avec le ballon, et de plain-pied de chaque joueur ayant foulé le parquet ;**
- **5 photos en action, avec le ballon, et de plain-pied du meilleur marqueur de l'équipe (au moment du QT3).**

Au milieu du QT2, le photographe doit mettre en ligne un minimum de 25 photos dont la moitié (minimum 10) doivent être des photos de l'équipe adverse, en action, avec le ballon visible.

Ces photos doivent nécessairement être libres de droit.

## CHARTRE GRAPHIQUE

---

La LNB a adopté une Charte graphique intégrant les logos de la LNB ainsi que celui du championnat de première division. Celle-ci est disponible en annexe du règlement régissant l'exploitation audiovisuelle, la communication, le marketing et la billetterie.

Cette charte graphique s'impose à l'ensemble des supports de communication, commerciaux ou graphiques ou produits dérivés utilisés par la Ligue ou par les clubs.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

---

La LNB dispose d'un inventaire marketing dans les clubs et sur l'ensemble des rencontres pour sa propre promotion et celle de ses partenaires. En dehors de cet inventaire, les clubs sont libres de contracter tout partenariat, sans qu'il ne soit imposé de notion d'exclusivité sectorielle sauf exception spécifique lors des Finales de championnat ou d'une compétition particulière et définie au sein d'un cahier des charges dédié. La LNB recommande toutefois aux clubs de lui soumettre pour avis tout ce qui pourrait poser problème quant à la nature de l'activité du partenaire.

## PRODUITS DÉRIVÉS

---

Seule la LNB est habilitée à commercialiser des produits dérivés siglés du logo de la Ligue ou des logos des compétitions et des événements organisés par la LNB. Aucune commercialisation par les groupements sportifs de produits dérivés siglés des logos des compétitions organisées par la LNB ne pourra s'opérer sans l'autorisation écrite du service marketing de la LNB.

## ANIMATIONS LED

---

La LNB bénéficie d'un certain nombre d'animations, allant jusqu'à 50% du temps de la rencontre, pour sa propre promotion ou celles de ses partenaires. La LNB met à disposition des clubs, les animations vidéos au format correspondant au cahier des charges LED que les clubs doivent communiquer à la LNB avant le 20 août de chaque saison. La LNB indique aux clubs les temps de passage minimum par rencontre pour chaque animation LED. Des contrôles des temps de passage peuvent être effectués par la LNB.

## BALLONS & CHARIOTS

---

SPALDING est le Fournisseur Officiel de ballons de la LNB. Chaque club reçoit un total de 25 ballons pour la saison. Ces ballons doivent être en bon état et les sigles SPALDING, LNB et celui du partenaire titre de la compétition clairement lisibles. La présence d'un ballon d'une marque autre que SPALDING sur tout support de communication du club ou lors des animations faites sur le terrain est proscrite.

Chaque club reçoit également un chariot à ballons de la marque SPALDING. Celui-ci doit être positionné sur le terrain en avant-match et à la mi-temps. En aucun cas ce chariot ne peut être personnalisé aux couleurs d'un partenaire du club sans validation préalable de la LNB.

## BILLETTERIE & HOSPITALITÉS

---

Pour chaque rencontre, la LNB bénéficie de places (invitations) de la meilleure catégorie Grand Public, groupées en tribune principale, pour ses besoins propres et afin de respecter les contrats conclus avec des partenaires nationaux.

Pour chaque rencontre, la LNB dispose également de places (invitations) VIP de la meilleure catégorie, groupées en tribune VIP et avec accès au réceptif VIP, pour ses besoins propres et afin de respecter les contrats conclus avec des partenaires nationaux. Un réceptif VIP doit être mis en place sur toutes les rencontres et le détail de la prestation est communiqué à la LNB.



## CHARTRE MAILLOTS

Les designs et marquages publicitaires sur les maillots et shorts des clubs doivent respecter les règles de la charte visuelle des tenues officielles, disponible dans son intégralité à l'article 16 du règlement régissant l'exploitation audiovisuelle, la communication, le marketing et la billetterie. Les tenues de match doivent être identiques pour tous les membres d'une même équipe, foncées à domicile (blanc proscrit) et claires à l'extérieur.



Avant le 1er octobre, chaque club de première division doit fournir à la LNB six (6) tenues officielles domiciles selon la répartition suivante : deux (2) maillots en taille S, deux (2) maillots en taille M, deux (2) maillots en taille L.

# 12. AVANT-MATCH

## CRÉNEAUX D'ENTRAÎNEMENTS POUR L'ÉQUIPE VISITEUSE

Le jour du match dans la salle où se déroule la rencontre, l'équipe visiteuse doit pouvoir bénéficier d'un créneau d'entraînement d'1 heure au choix parmi les créneaux ci-dessous :

SI LE COUP D'ENVOI EST PRÉVU AVANT 17H	SI LE COUP D'ENVOI EST PRÉVU AVANT 20H	SI LE COUP D'ENVOI EST PRÉVU À 20H OU APRÈS
De 9h00 à 10h00	De 10h00 à 11h00	De 11h00 à 12h00
De 10h00 à 11h00	De 11h00 à 12h00	De 12h00 à 13h00
De 11h00 à 12h00	De 12h00 à 13h00	De 13h00 à 14h00

## TIMING ET ÉTAPES ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX RENCONTRES

### Programmation des rencontres :

#### > J-60

Saisie des indisponibilités de salle (sur Basketpro)

#### > J-45

Communication de la programmation TV

#### > J-15

Date limite des demandes de changements de dates et d'horaires (si pas de programmation TV)

### Procédures administratives relatives aux rencontres :

#### > J-5

Validation des créneaux d'entraînements (sur Basketpro)

#### > J-2

Validation fiches de liaison arbitres et commissaires (sur Basketpro)

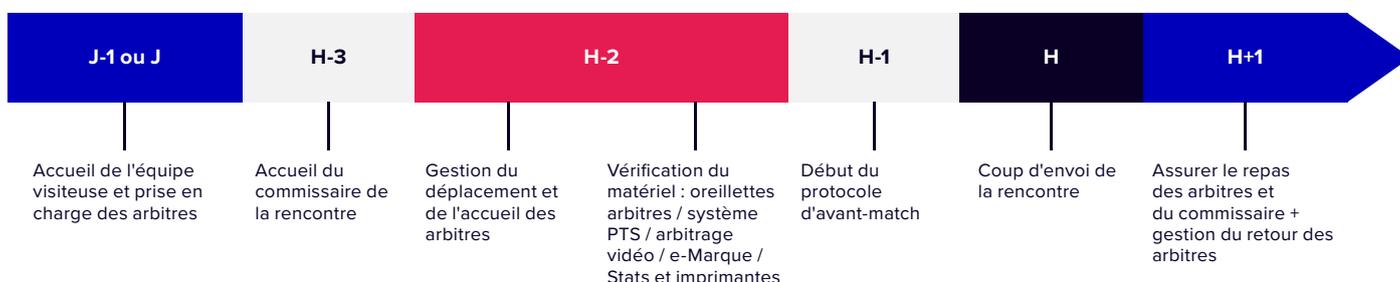
#### > JOUR DE MATCH

1. Fin du match : feuille de marque - clôture de la rencontre et envoi des données sur e-Marque V2
2. Minuit : conférence de presse - dépôt du fichier sur le compte Wetransfer

#### > J+3

Remplissage des affluences (sur Basketpro)

### Liste des tâches logistiques avant et après la rencontre :



# 13. JOUR DE MATCH

## PROTOCOLE DES MATCHES

DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE		
HEURE	TIMING	ACTIVITÉS
18H30	( - 01h30 )	Le terrain est disponible pour les deux équipes sous réserve de la fin du match espoirs.
19H00	( - 01h00 )	Mise à disposition des OTM et du speaker de la composition de la délégation de chaque équipe. Le speaker délivre un déroulé synthétique des événements importants de la soirée au Commissaire de la rencontre.
19H15	( - 00h45 )	Démarrage du chrono (00h45) au plus tard
19H30	( - 00h30 )	Les deux équipes rentrent sur le terrain pour l'échauffement officiel.
19H40	( - 00h20 )	Entrée des arbitres sur le terrain.
19H42	( - 00h18 )	Désignation des 5 de départ+ briefing entre coaches et arbitres devant la table de marque.
19H48	( - 00h12 )	Les joueurs rejoignent leur zone de banc respective. Présentation officielle des deux équipes par le speaker.
19H49	( - 00h11 )	Présentation de l'équipe visiteuse (durée 1 minute).
19H50	( - 00h10 )	Présentation de l'équipe locale (durée 3 minutes maximum).
19H53	( - 00h07 )	Dernier échauffement (durée 3 minutes).
19H56	( - 00h04 )	Les deux équipes rejoignent leur zone de banc respective pour les consignes du coach. Durée : 2mn 30 minute.
19H58m30s	( - 00h01m30s )	Buzzer de la table de marque : Fin des consignes des coaches. Les deux 5 de départ se présentent sur le terrain selon le protocole officiel d'avant match [Annexe 5].
19H59	( - 00h01 )	Les deux 5 alignés : diffusion de l'hymne de la LNB et fin du protocole.
20H00	Coup d'envoi	<b>COUP D'ENVOI DE LA RENCONTRE</b>
	Fin du 1 <sup>er</sup> QT	Durée : 2 minutes.
	Fin du 2 <sup>ème</sup> QT - Mi-temps	Durée : 15 minutes (dérogation pour 20mn possible sous réserve d'autorisation de la LNB). Buzzer table de marque à H-1mn 30s fin de l'échauffement et retour sur les bancs.
	Fin du 3 <sup>ème</sup> QT	Durée : 2 minutes dont buzzer table de marque H-30 secondes fin des consignes des coaches.
ENVIRON 21H45	Fin du 4 <sup>ème</sup> QT - Fin de match (sauf prolongations)	<b>FIN DE LA RENCONTRE</b>
	( + 00h15 )	Début de la conférence de presse : 1. Entraîneur + 1 joueur équipe adverse (présence obligatoire) 2. Entraîneur + 1 joueur équipe locale (présence obligatoire).

## JOUEURS QUALIFIÉS & INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MARQUE

Pour prendre part aux rencontres professionnelles organisées par la LNB, tous les joueurs professionnels, aspirants, stagiaires et Espoirs doivent respecter les conditions suivantes :

TYPLOGIE DE RENCONTRE	JOUEURS POUVANT PARTICIPER
<b>Rencontre programmée ou reportée</b> <i>Rencontre qui n'a pas débutée</i>	Joueurs qualifiés à la date ou nouvelle date de la rencontre & non-suspendus pour cette rencontre
<b>Rencontre à terminer</b> <i>Rencontre qui a débuté et qui n'est jamais allée à son terme</i>	Joueurs qualifiés à la date initiale de la rencontre ainsi qu'à la nouvelle date & inscrits sur la feuille de marque
<b>Rencontre à rejouer</b> <i>Rencontre qui a débuté ou qui est allée à son terme et qui doit être rejouée intégralement</i>	Joueurs qualifiés à la nouvelle date de la rencontre & non-suspendus pour cette rencontre

La composition des joueurs inscrits sur la feuille de marque peut être répartie comme suit :

	TYPLOGIE DE JOUEURS	MINIMUM 10 - MAXIMUM 12 **		
JFL *	Professionnels	Pas de limitation		
	Stagiaires	Pas de limitation		
	Aspirants	Pas de limitation		
JNFL *	Professionnels / Stagiaires / Aspirants (Maximum)	6 max	Extracommunautaire	4 max
			FEC ***	6 max
<b>JOUEURS DE LA LISTE COMPLÉMENTAIRE (MAXIMUM)</b>		2		

\* Joueurs formés localement / Joueurs non formés localement

\*\* Dont au minimum 5 joueurs professionnels

\*\*\* Joueurs FIBA Europe Cotonou ou ressortissant d'un Etat ayant signé un accord d'association ou de coopération avec l'UE.

## OBJETS INTERDITS

Les objets listés ci-après sont interdits dans les salles :

  
**OBJETS INTERDITS**  
SAISON 2024 · 2025

<b>01</b> ARME DE TOUTE CATÉGORIE & OBJETS COUPANTS	<b>06</b> MATÉRIEL PHOTO & VIDÉO PROFESSIONNEL
	
<b>02</b> TOUT TYPE D'ENGIN PYROTECHNIQUE & DE MATÉRIEL EXPLOSIF	<b>07</b> CONTENANT LIQUIDE (VERRE, PLASTIQUE & CANETTE)
	
<b>03</b> LES HAMPE DE DRAPEAUX & PARAPLUIES NON RÉTRACTABLE	<b>08</b> AMPLIFICATEUR SONORE, CORNE DE BRUME & SIFFLET
	
<b>04</b> CASQUES & PILES	<b>09</b> INTERDICTION DE FUMER
	
<b>05</b> LES POUSETTES, VÉLOS, TROTINETTES & SKATEBOARDS	<b>10</b> ANIMAUX, EXCEPTION FAITE DES CHIENS GUIDES
	

Le Label Club est un dispositif évaluant et valorisant le niveau de structuration des clubs professionnels de basket. Il donne lieu à la délivrance d'une labellisation pour tout club démontrant un niveau suffisant de structuration en fonction de critères définis et hiérarchisés dans le cahier des charges d'un total de 500 points établi par la Commission Label, et réparti en 5 grandes parties :

- **Projet Club**
- **Ressources humaines**
- **Structuration financière et budgétaire**
- **Expérience client / Digital / RSE**
- **Politique sportive et de formation**

Tous les clubs de première Division doivent déposer un dossier Label Club pour la saison 2024-2025 au plus tard le 31 janvier 2025. Les niveaux de labellisation sont les suivants :



> 250 pts



> 325 pts



> 400 pts

+ échelon promotion entre 150 et 249,5 pts



**RÉVÉLONS  
LE BASKET  
FRANÇAIS**

**LIGUE NATIONALE DE BASKET**  
48/50 rue Albert  
75013 Paris